

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
04/3/23
DOSSIER N°6822**

**ORGANISMES CONSTRUCTEURS - ENVELOPPE DE
GARANTIE DEPARTEMENTALE ANNÉE 2025**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : ORGANISMES CONSTRUCTEURS - ENVELOPPE DE GARANTIE
DEPARTEMENTALE ANNÉE 2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU les articles L 3 231.4 et L 3 234.4.1 du Code Général des Collectivités territoriales ;
VU les demandes de garantie départementale formulées par l'OPH CREUSALIS et la SCP d'HLM la Maison Familiale Creusoise ;*

Le Conseil Départemental de la Creuse, réuni en séance publique le 04/04/2025 au Préfet du Département de la Creuse à GUERET, le quorum étant atteint,
VU le rapport CD2025-04/3/23 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- De donner un accord de principe pour les demandes de garanties inscrites dans le tableau ci-après, à hauteur de 50% ou de 100 % du financement (sous réserve de garantie exceptionnelle et dérogatoire) destiné à la construction et réhabilitation de logements locatifs sur l'ensemble du Département de la Creuse au titre de l'année 2025 :

- l'OPH Creusalis et La SCP d'HLM La Maison Familiale Creusoise sollicitant une enveloppe de garantie prévisionnelle de 6 688 500 € représentant 50 % des prêts destinés au financement des projets prévus lors de l'année sus-mentionnée dont détail dans le tableau ci-après.

- l'OPH Creusalis sollicitant l'inscription d'une garantie de prêts composants à hauteur de 100% pour un montant de 2 500 000 €, à titre dérogatoire et exceptionnel.

ANNEE 2025		
ORGANISME	Localisation des opérations	Montant de la garantie sollicitée par opération
OPH CREUSALIS	Restructuration Alfred de Musset GUERET	600 000 €
	Construction Ilôt Carnot GUERET	1 650 000 €
	Construction de 6 logements Près de l'Abattoir EVAUX LES BAINS	375 000 €
	Construction de 5 logements CHAMBON SUR VOUEIZE	355 000 €
	Construction de 6 logements AZERABLES	392 500 €
	Construction de 16 logements LA SOUTERRAINE	630 000 €
	Construction de la Gendarmerie GOUZON	1 800 000 €
	Acquisition/amélioration de 4 logements NOTH	221 000 €
	Acquisition/amélioration de 4 logements VALLIERE	215 000 €
	Prêts composants	2 500 000 €
SOUS-TOTAL		8 738 500 €
SCP LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE	GUERET	450 000 €
SOUS-TOTAL		450 000 €
Montant total de l'enveloppe de garantie d'emprunts - Année 2025		9 188 500 €

Pour l'OPH CREUSALIS :

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALEIX, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Delphine CHARTRAIN, M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), Élus Membres OPH Creusalis

Adopté : 24 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Assemblée Départementale du 04/04/2025 - Dossier n°6822

Pour la SCP LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE :

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS, M. Eric BODEAU, Elus Membres SCP La Maison Familiale Creusoise

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les deux conventions jointes à la présente délibération ;

- De donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET